



DOSSIER DE PRESSE

FONDS VERT : LA CIVIS S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LE 18/04/2024

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Risques d'inondations ou d'incendies, recul du trait de côte, ou encore cyclone, plusieurs mesures du Fonds vert permettent de financer des projets d'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi, M. Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a réuni ce jeudi 18 avril des élus locaux qui ont fait appel au Fonds vert pour présenter leurs différents projets.

Un rééquilibrage du territoire nécessaire.

Dans un contexte social difficile où le dynamisme économique ne répond pas entièrement aux besoins liés à la croissance démographique, la question de la répartition des logements sociaux comme celle de l'offre en foncier et en immobilier ainsi que celle de la reconquête des terres agricoles apparaissent éminemment prépondérantes.

La CIVIS, compétente en matière d'équilibre territorial, s'est ainsi engagée à **renforcer la cohésion du territoire en impulsant une redynamisation des communes et de leur centre-ville avec comme fil conducteur la transition écologique.**

En effet, la CIVIS pilote déjà le programme Petites Villes de Demain (PDV) dans lequel quatre de ses communes membres sont engagées : Les Avirons, L'Étang-Salé, Cilaos et Petite-Île. Ce programme de l'État a pour objectif de soutenir les communes qui montrent des signes de fragilité (offre de logements inadaptée, érosion commerciale, dégradation du bâti ancien, etc.) mais qui font néanmoins preuve d'une attractivité et d'une inventivité qu'il est nécessaire d'accompagner. Parallèlement, la CIVIS accompagne les villes de Saint-Pierre et de Saint Louis dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Aujourd'hui, avec la loi Climat et Résilience et les appels à manifestation d'intérêt et appels à projets qui apparaissent dans ce domaine, **la CIVIS souhaite œuvrer davantage au service de la désartificialisation et de la renaturation des sols sur son territoire**, en y incluant une réflexion large et technique sur l'apport de la nature en ville ainsi qu'une gestion intégrée des eaux pluviales urbaines.

La nature en ville : une demande sociétale forte.

Les Français estiment qu'il n'y a pas assez de nature en ville et qu'il est prioritaire d'accorder plus de place aux espaces verts et à la végétalisation dans le quartier dans lequel ils vivent, ce constat se faisant d'autant plus sentir parmi les habitants des quartiers prioritaires.

C'est ainsi que **la CIVIS travaille à l'élaboration un schéma directeur de renaturation des centres-villes** ayant pour objectif de :

- Renaturer les espaces avec des espèces indigènes et endémiques
- Préserver les axes d'écoulement naturel des eaux de ruissellement pour une renaturation intelligente
- Améliorer la qualité paysagère des centres-villes
- Programmer l'aménagement des zones de renaturation dans le temps (court, moyen, long terme)
- Améliorer les continuités et traiter les continuités écologiques en confortant les trames déjà existantes
- Développer et/ou s'engager dans des outils et actions d'animations locales

Ce schéma directeur concerne l'ensemble des communes de la CIVIS (centres-villes)

et s'inscrit pleinement dans les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CIVIS.

La végétalisation des villes contribuera en effet à rafraîchir les espaces urbains en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur et à améliorer leur résilience face au changement climatique. Le renforcement de la présence de l'eau permettra quant à lui d'amplifier l'effet de rafraîchissement des espaces végétalisés avec une gestion intégrée de l'eau en ville favorisant la lutte contre les inondations, en grande partie dues à l'imperméabilisation des sols. Le développement de l'agriculture urbaine pourra également participer à la production alimentaire locale tout en constituant un levier d'inclusion sociale et de vivre ensemble.

Ces solutions de renaturation des villes permettront donc d'atténuer le dérèglement climatique, de restaurer la biodiversité, et d'améliorer la santé et le cadre de vie des habitants du territoire de la CIVIS.



L'accompagnement des projets de transition écologique.



Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, a été mis en place dès 2023, afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique avec des objectifs clairs fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le zéro artificialisation nette d'ici 2050. Doté de 2 milliards d'euros, le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- leur adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Afin de mener à bien son programme d'action de renaturation des villes, la CIVIS a conséquemment fait une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023, qui a été accordée sur deux projets fondamentaux :

1/ L'étude de faisabilité et de programmation de renaturation des centres-villes, projetée sur les communes du territoire de la CIVIS dont le coût prévisionnel s'élève à 350 000 € HT. Ce projet a reçu une subvention à hauteur de 80% du montant HT soit 280 000 €. Il se déroule en trois phases :

Phase 1 : État des lieux des espaces urbanisés et potentiel de renaturation

Phase 2 : Élaboration du schéma directeur de renaturation des centres-villes. Ce schéma directeur intègre pleinement la question de la gestion durable des espaces.

Phase 3 : Élaboration du programme d'actions pluriannuel

2/ La création d'un poste de chef(fe) de projet transition écologique et développement local au sein des services de la CIVIS sous forme d'un contrat de projet sur 3 ans dont le montant prévisionnel s'élève à 195 000 € HT. Ce projet a reçu une subvention à hauteur de 80% du montant HT soit 156 000 €. Ses missions principales seront :

- Le suivi des objectifs du CRTE et du PCAET de la CIVIS
- L'assistance à la définition, mise en œuvre et suivi des projets d'aménagement et de renaturation des centres-villes de la CIVIS
- L'élaboration d'une stratégie interne de mise en œuvre de projets de renaturation des centres-villes de la CIVIS (îlots de fraîcheur, biodiversité, cheminements piéton, transmission, etc.)
- Le suivi des études pré-opérationnelles, de faisabilité et de programmation
- Le travail en lien étroit avec les chefs de projets PVD / ACV et autres référents sur les questions transversales de transition écologique dans les différents projets de revitalisation/redynamisation en cours
- Le portage et pilotage d'études règlementaires nécessaires à l'obtention des autorisations de projet, suivi des instructions auprès des services de l'État

Les collectivités s'adaptent.

Ce jeudi 18 avril 2024, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, M. Christophe BÉCHU, a réuni des élus locaux qui ont fait appel au Fonds vert pour adapter leur commune au changement climatique sous le thème « les collectivités s'adaptent ».

7 projets, dont celui de la CIVIS, ont été sélectionnés pour valoriser la mobilisation des collectivités dans cette démarche écologique d'envergure.



Lors de cet évènement, **Madame Béatrice SIGISMEAU a eu l'honneur de présenter le projet de la CIVIS dans la catégorie « ingénierie » pour la création d'un poste de chef(fe) de projet transition écologique et développement local.**

Cet emploi permettra en effet à la CIVIS de bénéficier d'une ingénierie dédiée avec une vision globale et donc cohérente d'aménagement du territoire tout en prenant en compte de manière forte les spécificités de chaque territoire.

Grâce aux subventions «fonds vert», la CIVIS peut désormais faciliter l'émergence d'espaces verts ombragés en milieu urbanisé en accompagnant ses communes membres pour qu'elles puissent faire face aux défis climatiques.



SAINTE-PIERRE
SAINTE-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :

communication@civis.re

0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD